

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 13/2018

le 2 mai 2018

Réponse à la question de Mme Marianne Adank (PLR) concernant la présence de substances toxiques sur les terrains de football synthétiques.

1003-ADM-1804-Comm13-Question_Adank-Substances_toxiques_terrains_synthetiques_.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En novembre, le magazine *So Foot* avait consacré une enquête sur la présence de substances nocives sur les terrains de football synthétiques, problème également abordé dans l'émission *Envoyé Spécial* diffusée sur France 2, puis largement relayé dans la presse suisse. Plusieurs avis nuancent encore le risque d'intoxication des joueurs via les granulats incriminés provenant d'une filière de vieux pneus recyclés et un rapport circonstancié a été commandé par l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour faire le point sur la situation et les risques encourus. Ce rapport est attendu pour le mois de juin 2018.


La Commune dispose d'un seul terrain de football synthétique, celui de Gérénaz, inauguré en 2007. Selon les indications du fournisseur, le granulat brun utilisé lors de sa réalisation est constitué de caoutchouc aggloméré avec du polyuréthane et rien n'indique que ce produit soit issu de pneus recyclés pouvant contenir des produits toxiques. Cependant, seule une analyse approfondie pourrait nous le confirmer.

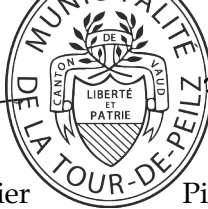
Ce type de terrains a une durée de vie estimée à 10 ans. Une étude pour le renouvellement de la surface de jeu de Gérénaz sera effectuée entre 2018 et 2019, intégrant une étude toxicologique des granulats.

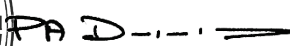
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 16 avril 2018

